

DEC_0298_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À TITRE GRATUIT - ASSOCIATION ADAPEILA-LOISIRS PLURIEL 2026-2027

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 33 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire,

CONSIDERANT le travail de l'association ADAPEILA-Loisirs Pluriel en matière notamment d'accueil d'enfants porteurs de Handicap ;

CONSIDERANT les besoins du territoire en matière d'accueil de ce type de public ;

CONSIDERANT que l'association souhaite poursuivre son activité de centre de loisirs dans les locaux du groupe scolaire Louis Pergaud – Partie maternelle et élémentaire

CONSIDERANT que la convention est conclue à titre gratuit pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;

Le Maire décide de signer la convention de mise disposition à titre gratuit des locaux du groupe scolaire Louis Pergaud pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec l'association ADAPEILA-Loisirs Pluriel, dont le siège administratif est situé 23 Immeuble Munich, Avenue de l'Europe, 27500 Pont-Audemer.

Fait à Pont-Audemer, le 29 juillet 2026

Le Maire


Alexis DARMOIS

